

ment avait certainement le droit de refuser son intervention, mais il y avait une question plus vitale en jeu. Rien ne pouvait être audessus du Parlement, dans un sens technique, mais il y avait un pouvoir encore plus élevé que le plus haut corps législatif du Canada. Nous voulons parler de ce sens éternel de la justice et du droit auquel pas un parlement britannique n'oserait porter atteinte.

Le 19 décembre, il disait à Charleston :

Après avoir démontré en termes énergiques la faiblesse de M. McCarthy, et combien il lui serait impossible d'accomplir quoi que ce fût, il a dit : Prenez M. Stubbs, si cela peut vous être agréable. Combien d'hommes cela vous fera-t-il ? Trois. Combien y a-t-il de représentants dans le Parlement ? Deux cent quinze. Ce n'est pas souvent que la queue mène la tête, mais cette fois il n'y en aura pas même suffisamment pour faire une queue.

Ce sont là les discours de mon honorable ami. Ce sont là les méthodes auxquelles il a eu recours pour nous combattre, quand nous demandions à Cardwell d'approuver l'article du programme que je viens de vous lire. Nous en arrivons ensuite à la réunion de cette Chambre. Je n'ai pas besoin de vous rappeler ce qui est alors arrivé, quand mon honorable ami et quelques-uns de ses partisans lâchèrent le Gouvernement. Qu'il me suffise de vous dire que nous avons entendu parler, dans un autre chambre, de ce honteux événement. Nous savons tous que sir Mackenzie Bowell a dit que l'honorable député de Toronto-nord était le chef de ces traîtres, et je crois, Monsieur l'Orateur, qu'il l'a alors désigné comme il le méritait. Je ne veux pas me servir de termes que je pourrais regretter, mais cela me justifie jusqu'à un certain point, car je sais ce qui s'est passé en 1895, et je me rappelle encore les attaques cruelles et haineuses auxquelles le député de Toronto-nord s'était livré contre mon oncle vénéré.

M. BARR : Oh, oh.

M. L. G. McCARTHY : Cela fait rire l'honorable député de Dufferin. Mais qu'il essaie donc cela dans Dufferin. Il ne devrait pas oublier que Cardwell fait toujours partie de Dufferin.

M. BARR : Que mon honorable ami vienne donc dans Dufferin.

M. L. G. McCARTHY : J'y ai déjà été.

M. BARR : Cela ne vous a pas porté bonheur.

M. L. G. McCARTHY : Nous avons été les vainqueurs en deux occasions, ce qui n'est pas si mal.

Puis le Parlement s'est réuni. Sir Charles Tupper était alors premier ministre. Il forma son ministère et entreprit de faire passer son bill de coercition. A partir de ce moment, de nombreux discours furent prononcés en cette Chambre. La position de l'honorable député de Toronto-nord était bien définie. Cela nous amène à 1896. Le Gouvernement en appela au peuple, et le pays

M. L. G. McCARTHY.

refusa d'approuver la politique de coercition. Dans cette élection, nous avons certainement dénoncé le gouvernement, dans la province d'Ontario, pour sa politique de coercition. Les libéraux, de leur côté, disaient : Remettez-nous au pouvoir, et nous trouverons moyen, par des méthodes de conciliation, de régler la question. Les conservateurs avaient laissé clairement entendre que, s'ils revenaient au pouvoir, ils imposeraient leur bill rémédiateur. Le pays donna la préférence aux libéraux, et un certain règlement fut effectué et incorporé dans les statuts du Manitoba. A ma vive stupéfaction, j'ai entendu hier des choses que je n'avais jamais entendues auparavant et auxquelles je n'aurais jamais pensé. Il paraîtrait qu'il y a encore certaines difficultés au sujet de cette question. Il paraît y avoir certaines difficultés, parmi le clergé de la province de Québec, dont je n'avais jamais entendu parler avant la journée d'hier. Je ne crois pas que personne puisse sérieusement dire que la question des écoles ait pu être une question de controverse politique de 1897 à 1905.

Le 21 février dernier, le bill dont la Chambre est présentement saisie nous a été soumis. Ce bill contenait l'article 16, c'est-à-dire un article qui, selon moi, impose absolument les écoles séparées dans le Nord-Ouest. Le très honorable premier ministre a prononcé, à cette occasion, un discours des plus éloquentes. Il a justifié cet article en l'appuyant de certaines raisons que je ne puis pas approuver. Il a prétendu que la constitution lui faisait un devoir d'agir comme il l'avait fait, mais il s'est néanmoins basé pour cela sur des raisons de politique. Il a dit qu'il était en faveur des écoles séparées, que la minorité avait droit à ces écoles, et qu'il était dans l'intérêt bien entendu du pays que cet article fût adopté. Il a exposé tout cela très clairement. Personne ne saurait en douter. Mon honorable ami le leader de l'opposition, fidèle aux traditions de son parti, lui a répondu, et j'attire l'attention de la Chambre sur les paroles qu'il a alors prononcées, étant donné surtout qu'on l'a accusé d'avoir manqué alors de modération. L'honorable leader de l'opposition s'est exprimé comme suit :

La question que l'honorable premier ministre a développée en dernier lieu avec une si grande éloquence et dans un esprit de tolérance et de conciliation, soulèvera, indubitablement, des débats. Je n'entends nullement aborder l'étude de la question aujourd'hui même. Il est, toutefois, une courte observation que je tiens à présenter ici : c'est que, si je ne me trompe, il n'a pas encore surgi, que je sache, de problème scolaire, pour me servir de l'expression usuelle, dans les territoires du Nord-Ouest ; et je nourris le sincère espoir que, ni d'un côté ni de l'autre, dans cette Chambre, on ne cherche pas à en faire une question politique, dans un sens quelconque.

Je ne plaide pas pour les écoles séparées, et je n'argumente pas non plus contre ces écoles. Qu'on s'en tienne tout bonnement là-dessus à la constitution.